



Flawil, le 20 octobre 2020

5^e recommandation de l'ASTF sur le comportement à l'égard du coronavirus

Chers responsables des sociétés,

A partir du lundi 19 octobre 2020, de nouvelles règles restrictives sont entrées en vigueur au niveau national afin de freiner l'avancée du coronavirus. Dans ces mesures, **le port du masque se généralise**.

Le Conseil fédéral compte plus que jamais sur la **responsabilité individuelle** ; la population doit continuer à respecter les **règles d'hygiène et de distance** (voir annexe 1).

Avec le concept de protection révisé en annexe, l'ASTF souhaite aider les sociétés dans la limitation des contaminations. **Veillez prendre particulièrement note des recommandations concernant le port du masque en répétition !**

Tant pour les répétitions que pour les manifestations publiques, les **dispositions cantonales particulières** doivent être respectées.

De nombreux aspects relèvent de la compétence des autorités cantonales. Les liens vers **les sites des différents cantons** sont accessibles sur la page www.ch.ch/fr/coronavirus/. Vous y trouverez des informations sur le nouveau coronavirus et des coordonnées utiles.

Merci beaucoup pour votre soutien !

Date: 20 octobre 2020

Roman Lombriser
Président central ASTF

Simon Guggisberg
Membre CC-ASTF & Président ZTPV